



KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Dom Security S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017
Dom Security S.A.
20 rue de l'Arc de Triomphe 75017 Paris
Ce rapport contient 17 pages
Référence : NS-HD



KPMG AUDIT PARIS ET CENTRE
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



DELOITTE & ASSOCIES
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Dom Security S.A.

Siège social : 20 rue de l'Arc de Triomphe 75017 Paris
Capital social : €.36.659.280

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société Dom Security S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DOM SECURITY S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p><i>Evaluation des titres de participation – 120 M€ de valeurs brutes dépréciées à hauteur de 44 M€</i> <i>(Immobilisations financières du chapitre Principes, règles et méthodes comptables, note II Immobilisations incorporelles, corporelles et financières et Tableau des filiales et participations)</i></p> <p>Au 31 décembre 2017, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 76 millions d'euros, au regard d'un total du bilan de 104 millions d'euros.</p> <p>Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité déterminée à chaque clôture, lorsque celle-ci est inférieure à la valeur comptable des titres.</p> <p>La valeur d'utilité est estimée par la direction sur la base d'éléments historiques (quote-part de capitaux propres à la clôture de l'exercice) ou d'éléments prévisionnels selon les cas. L'estimation de la valeur d'utilité requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité).</p> <p>Compte tenu du montant significatif des titres de participation dans les comptes annuels et du fait des jugements et hypothèses nécessaires pour la détermination de leur valeur d'utilité, nous considérons que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons obtenu les tests de dépréciation mis en place par la Société et avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests.</p> <p>Pour les titres de participation de chaque filiale, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifié que les capitaux propres retenus dans les tests de dépréciation concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ; - vérifié que les perspectives de rentabilité prises en compte dans les tests de dépréciation sont cohérentes avec les prévisions des flux d'exploitation issus des activités des entités concernées établies sous le contrôle de la direction générale et approuvées par le conseil d'administration ; - comparé les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société DOM SECURITY S.A. par votre Assemblée Générale du 24 juin 2005 pour le cabinet KPMG Audit Paris et Centre et du 26 juin 2003 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2017, compte tenu des acquisitions et fusions de cabinets intervenues antérieurement à ces dates, le cabinet KPMG Audit Paris et Centre était dans la 24ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 28ème année, dont pour les deux cabinets 24 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

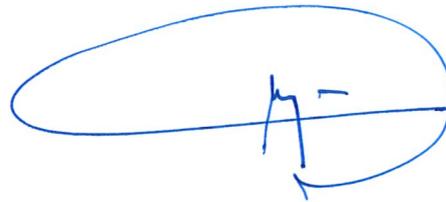
Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2018
KPMG Audit Paris et Centre

Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2018
Deloitte & Associés



Nahid Sheikhalishahi
Associée



Philippe Soumah
Associé

Comptes annuels

BILAN ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF

(En K€)	Net	Net
	31-12-2017	31-12-2016
Immobilisations incorporelles	75	149
Immobilisations Corporelles	229	375
Immobilisations Financières	77 535	77 235
Total de l'Actif Immobilisé	77 839	77 759
Créances clients & comptes rattachés	3 076	1 640
Créances diverses	10 149	9 832
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	12 671	13 059
Charges constatées d'avance	-	34
Total de l'Actif Circulant	25 896	24 565
Total de l'ACTIF	103 735	102 324

PASSIF

(En K€)	31-12-2017	31-12-2016
Capital	36 659	36 659
Primes d'Emissions, Fusion, Apports	1 570	1 570
Réserves	35 687	36 395
Résultat	7 737	3 495
Capitaux Propres	81 653	78 119
Provisions pour risques et charges	-	285
Dettes financières	5 154	6 502
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	379	446
Dettes diverses	16 549	16 972
Dettes	22 082	24 205
Total du PASSIF	103 735	102 324



Comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2017

(En K€)	31-12-2017	31-12-2016
Chiffre d'affaires net	2 849	2 665
Autres produits d'exploitation	10	73
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Produits d'exploitation	2 859	2 738
Charges externes	-2 269	-2 153
Impôts, Taxes & Assimilés	-17	-24
Frais de personnel	-667	-534
Dotations aux amortissements et aux provisions	-220	-265
Autres charges	-63	-41
Charges d'exploitation	-3 236	-3 017
RESULTAT EXPLOITATION	-377	-279
RESULTAT FINANCIER	9 302	4 330
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	8 925	4 051
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-224	-99
Impôt Société	-964	-458
RESULTAT NET	7 737	3 495

Comptes annuels

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont le total est de 103 735 K€ et au compte de résultat présenté sous forme de liste dont le résultat est un bénéfice de 7 737 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles comptables d'établissement ou de présentation des comptes annuels selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 Novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Sauf indications contraires, les montants ci-après sont indiqués en milliers d'Euros (K€).

Immobilisations incorporelles

Les droits et concessions de brevets et licences acquis sont comptabilisés dans ce poste. L'amortissement est effectué sur la durée de protection juridique. Les frais d'enregistrement des marques déposées y sont aussi inscrits sans qu'ils fassent l'objet d'amortissement.

En dehors des situations exceptionnelles et significatives, les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charge au cours de l'exercice dans lequel elles sont supportées. Lorsqu'elles sont immobilisées, avec le cas échéant les frais de dépôt de brevets, elles sont amorties sur trois ans à compter du début de commercialisation ou d'utilisation. Si les conditions d'inscription à l'actif cessent d'être réunies, elles font l'objet de provisions.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant la durée d'utilisation prévue.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Eléments	Durée	Amortissement fiscal
Matériel informatique neuf	3 ans	L
Matériel outillage	3 à 8 ans	L

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissement dérogatoire.

Leasings, locations longue durée ou financière

Aucun bien utilisé par l'entreprise par ces moyens de financement n'est immobilisé.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût historique d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'utilité est estimée d'après une approche multicritère prenant en compte la quote-part de capitaux propres ainsi que l'historique et les perspectives de rentabilité.

Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Sauf exception dûment justifiée, toutes créances échues depuis plus de 12 mois sont intégralement dépréciées, celles de plus de six mois étant au moins provisionnées à 50 %.

Créances et dettes diverses

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable des créances est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère sont ajustées en fonction des cours de clôture en contrepartie des comptes de régularisation actifs ou passifs.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine et que, des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions pour risques et charges.

Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance résultent du principe d'indépendance des exercices qui impliquent de soustraire les charges comptabilisées dont la contrepartie (fourniture du bien ou du service) n'a pas encore été reçue et les produits dont la contrepartie (fourniture du bien ou du service) n'a pas encore été exécutée par la société.

Engagements de retraite

La méthode retenue pour l'évaluation est la méthode prospective avec un taux d'actualisation de 2,3 %, une progression des salaires de 2,1 % y compris l'inflation. Les indemnités de départ à la retraite ont été évaluées en tenant compte d'un pourcentage d'espérance de vie et de présence lors du départ à la retraite et du salaire probable en fin de carrière. Les hypothèses principales retenues sont que les départs se feront à l'initiative des salariés à l'âge de 67 ans pour les cadres et 62 ans pour les non cadres.

Cet engagement n'est pas comptabilisé en provision mais figure en engagement hors bilan.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Intégration fiscale

La Société est mère d'intégration fiscale. Comme le prévoit la convention d'intégration fiscale, la quote-part de la filiale à la charge du Groupe est calculée comme si la société n'était pas intégrée.

Consolidation

La Société est détenue à 69,3 % par la société GROUPE SFPI, dont le siège social est 20, rue de l'Arc de Triomphe 75017 Paris, et y est consolidée par intégration globale.

Note sur les états comptables

I - Faits marquants de l'exercice

Des minoritaires de la société slovène TITAN ont pu être acquis pour 135 K€ faisant passer le pourcentage de détention de 96,14% à 98,63%.

DOM Security a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale DOM-METALUX à hauteur de 2 000 K€. Néanmoins les résultats de celle-ci ont contraint DOM SECURITY à comptabiliser une provision complémentaire de ses titres de 224 K€.

Suite à la réduction de capital par rachat et annulation d'actions de sa filiale DOM Participations, DOM SECURITY a reçu un montant de 1 237 K€.

II - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Immobilisations incorporelles et corporelles

	Solde précédent	Augmentation	Diminution	Clôture
Incorporelles	328	-	-	328
Corporelles	1 440	-	-	1 440
Total	1 768	-	-	1 768
Amortissements & provisions	-1 243	-220	-	-1 463
Net	525	-220	-	305

Immobilisations financières

	Solde précédent	Augmentation	Diminution	Clôture
Participations	119 555	2 135	-1 237	120 453
Titres d'autocontrôle	1 180	-	-	1 180
Prêts et autres immo. Financières	255	-	-26	227
Total	120 990	2 135	-1 263	121 862
Provisions	-43 755		-572	-44 327
Net	77 235	2 135	-1 835	77 535

L'augmentation des participations concerne l'augmentation de capital de la société Dom Metalux pour 2 000 K€ ainsi que le rachat de minoritaires de la société DOM-TITAN pour 135 K€.

La diminution des participations concerne la réduction de capital par rachat et annulation d'action de la société Dom Participations.

La variation des provisions concerne les titres DOM-METALUX, soit 348 K€ au titre du reclassement de la provision sur compte courant constituée antérieurement et 224 K€ de dotation complémentaire.

III - Capitaux propres

Le capital de 36 659 280 € est divisé en 2 443 952 actions libérées.

	Solde précédent	Variation capital	Variation provision réglementée et subvention d'investissement	Affectation du résultat	Clôture
Capital social	36 659	-	-	-	36 659
Prime d'émission ou apport	1 570	-	-	-	1 570
Réserve légale	3 907	-	-	-	3 907
Autres réserves				31 706	31 706
Report à nouveau	32 488	-	-	-32 414	74
Résultat de l'exercice précédent	3 495	-	-	-3 495	-
Résultat de l'exercice					7 737
Dividendes	-	-	-	4 203	-
Capitaux propres	78 119	-	-	-	81 653

La société détenant 42.165 titres d'autocontrôle, il y a eu 73 K€ de dividendes qui n'ont pas fait l'objet de distribution et qui ont été affectés en report à nouveau.

IV - Provisions pour Risques et Charges

	31-12-2016	Dotations	Reprise	31-12-2017
Provision d'exploitation	-			-
Provision exceptionnelle	285		-285	-
TOTAL	285		-285	-

La provision de 285 K€ dotée en 2014 concernant le différentiel d'impôt entre l'Allemagne et la Hollande a été payée entraînant ainsi sa reprise.

V - Emprunts et dettes financières

Aucun emprunt n'a été souscrit cette année. Le taux moyen d'intérêt des 2 emprunts en cours est de 0,86 %.

	31-12-2017	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et Dettes financières	5 150	1 353	3 797	-

La trésorerie positive de 12 671 K€ est placée à hauteur de 12 193 K€ en dépôts à terme rémunérés sans risques.

VI - Créances et dettes

Créances	31-12-2017	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créances clients	3 076	3 076	-	-
Personnel et comptes rattachés	13	13	-	-
Sécurité sociale, organismes sociaux	-	-	-	-
Etat – Impôts sur les bénéfices	548	548	-	-
Etat – TVA	149	149	-	-
Groupe & associés	7 056	7 056	-	-
Autres créances	2 383	2 383	-	-
Charges constatées d'avances	-	-	-	-
Total	13 225	13 225	-	-

Les créances clients correspondent à la refacturation annuelle des charges engagées pour le compte des sociétés du groupe.

Les autres créances correspondent essentiellement à une créance fiscale liée à la double imposition entre l'Allemagne et la Hollande. La forme juridique de DOM GMBH & CO KG rend son actionnaire DOM SECURITY redevable de l'impôt société allemand. Suite au redressement fiscal né du redressement des prix de transfert, DOM SECURITY a payé le

redressement notifié au titre des exercices 2006-2009. Une procédure d'agrément a été initiée pour éviter la double imposition et être remboursé. La décision rendue le 17/02/2017 confirme un montant à recevoir de 1 367 K€ en principal. DOM SECURITY a dû également payer le redressement notifié au titre des exercices 2010-2013, dont le différentiel de taux d'impôt avait été provisionné. Un montant à recevoir de 963 K€ a été comptabilisée pour neutraliser la double imposition.

Dans le cadre de la convention de trésorerie, DOM SECURITY était prêteuse de : 1 098 K€ à DOM-METALUX, 523 K€ à DOM RONIS, 2 491 K€ à DOM-TITAN, 1 491 K€ à UCEM, 761 K€ à DOM-UK Ltd et 675 K€ à DOM-POLSKA.

Au titre de l'intégration fiscale la créance de DOM SECURITY est de 17 K€ vis à vis de ses filiales.

Dettes	31-12-2017	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs, comptes rattachés	379	379	-	-
Personnel, comptes rattachés	69	69	-	-
Sécurité sociale, organismes sociaux	94	94	-	-
Etat – Impôt sur les bénéfices	4 512	-	4 512	-
Etat – TVA	265	265	-	-
Etat – Autres	15	15	-	-
Groupe & associés	11 591	11 591	-	-
Autres dettes	2	2	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	16 927	12 415	4 512	-

La dette d'Impôt Société à plus d'un an provient des réductions d'impôts d'intégration fiscale liées aux déficits cumulés des sociétés intégrées qui seront à reverser au trésor public, pour leur compte, dès qu'elles seront redevenues bénéficiaires.

Dans le cadre de la convention de trésorerie, DOM SECURITY était emprunteuse à ses filiales, intérêts courus inclus, de : 3 467 K€ à DENY SECURITY, 1 373 K€ à PICARD-SERRURES, 529 K€ à DOM TSS, 60 K€ à EURO-ELZETT, 377 K€ à DOM Participations, 950 K€ à OMNITECH SECURITY, et 4 100 K€ à DOM GMBH.

La somme de 11 591 K€ due au Groupe est à comparer globalement :

- aux 7 056 K€ prêtés au Groupe ;
- aux 12 193 K€ placés en valeurs mobilières, en partie pour compte des filiales.

Les créances et dettes vis-à-vis des sociétés du Groupe se répartissent comme suit :

Prêts aux filiales	223	
Créances clients	3 076	
Groupe & associés Actifs	7 056	dont 17 au titre de l'impôt société
Dettes fournisseurs	113	
Groupe & associés Passifs	11 591	dont 709 au titre de l'impôt société

Au titre de l'intégration fiscale, la dette de DOM SECURITY se monte à 709K€ vis-à-vis de ses filiales. Elle correspond au surplus d'acomptes versés par rapport à l'impôt société final.

VII - Répartition des charges à payer dans les postes de bilan

Le détail de ce poste est le suivant :

Fournisseurs	92
Social-fiscal	106

VIII - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué pour l'essentiel de refacturations de frais communs et de frais de personnel portés par DOM SECURITY pour le compte de ses filiales.

Ventilation par zone géographique :

National	1 156
Union Européenne	1 716
Autres Pays (Suisse)	28

Ventilation par activité :

	Total	Dont Groupe
Prestations de services & refacturation de frais	2 849	2 849
Total	2 849	2 849

IX - Résultat financier

Dividendes	9 256
Produit des placements	60
Intérêts nets des comptes courants	36
Intérêts des emprunts	-50
Total	9 302

La provenance des dividendes et revenus de participations est indiquée dans le tableau des filiales et participations.

X - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de (-223 K€) provient principalement de la dotation complémentaire sur titres Dom Metalux.

XI - Autres informations

Les opérations réalisées avec les sociétés du Groupe ont donné lieu aux enregistrements suivants :

Refacturation de frais et de personnel	2 849
Produits d'exploitation	2 849
Charges externes des filiales de DOM SECURITY	-952
Charges externes des sociétés liées à GROUPE SFPI	-119
Charges d'exploitation	-414
Produits financiers	36
Dividendes	9 256

Les charges externes relatives à des sociétés liées au GROUPE SFPI sont constituées de frais de prospection commerciale en Europe par la société POINT EST pour 21 K€ et de 98 K€ facturés par GROUPE SFPI au titre des managements fees et de la sous-location des bureaux.

Les filiales DOM-CR, DOM UK, DENY SECURITY et l'établissement néerlandais de DOM GmbH & Co KG facturent à DOM SECURITY des frais de personnels, coûts informatiques et dépenses marketing. Ces charges externes sont ensuite refacturées aux sociétés du Groupe conformément aux conventions en place.

XII - Fiscalité, ventilation de l'impôt

	Base imposable				
	Brut	Retraitement	Total	à + 33%	Impôt Société
Résultat d'exploitation	-377	1	-376	-376	-125
Résultat financier	9 302	-9 161	141	141	47
Résultat Exceptionnel	-224	213	-11	-11	-3
IS DOM Gmbh & Co KG ⁽¹⁾	-	-	-	-	1 019
Contribution / Dividendes					126
Intégration fiscale	-	-	-	-	-100
	IS Total				964

Le retraitement de résultat financier correspond à l'annulation des dividendes après déduction de la quote-part de frais et charges.

Le retraitement exceptionnel provient principalement de dotation aux provisions sur titres intragroupe.

⁽¹⁾ La société DOM Gmbh & Co KG est une société transparente. Sa société mère, DOM SECURITY, est redevable de l'impôt sur les sociétés en Allemagne qui n'est pas comptabilisé dans la filiale DOM Gmbh & Co KG. DOM SECURITY constate la charge de l'impôt concomitamment à l'enregistrement du revenu de sa participation.

Le résultat d'intégration fiscale provient des retraitements d'amortissements liés aux cessions intragroupes, et aux corrections diverses des impôts internes au Groupe.

XIII - Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Aucune charge temporairement non déductible n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

XIV - Engagements hors bilan

Indemnités de départ en retraite 28 K€.

L'emprunt, dont le solde actuel est de 800 K€ ayant servi à acquérir 85 % des titres OMNITECH SECURITY est garanti par lesdits titres.

XV - Avances et rémunérations aux dirigeants

Conformément à l'Article L. 225-43 du code de commerce, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

XVI - Effectifs moyens de l'entreprise

Cadres	Salariés	Intérimaires	Mises à disposition	Total Personnel
4	0,8	-	-	4,8

Au 31 décembre 2017, l'effectif de l'entreprise était de 5 personnes.

XVII - Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes pour l'exercice 2017 s'élèvent à 75 K€.

XVIII - Evènements post clôture

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, le 20 mars 2018, aucun événement significatif n'est intervenu.

Comptes annuels

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS – ARTICLE L.233-1 DU CODE DE COMMERCE

Sociétés	Capital	Réserves, report à nouveau avant résultat	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions sur titres	Prêts, avances consentis non remboursés	Prêts, avances reçus non remboursés	Dividendes encaissés en 2017	Résultat du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos
Participations françaises supérieures ou égales à 50%										
DOM-METALUX SAS – SAINT-DIZIER Siren : 572 020 394	1 656	-4	99,96	9 691	8 264	1 098	-	-	-224	12 871
DENY SECURITY SAS – SAINT-BLIMONT Siren : 552 105 603	414	12 880	99,73	25 530	-	-	3 467	2 103	2 862	22 828
DOM RONIS SAS - SANCOINS Siren : 345 004 147	1 575	788	99,99	34 620	31 365	523	-	-	711	13 524
PICARD-SERRURES SAS – FEUQUIERES-EN-VIMEU Siren : 341 148 823	1 015	3 697	99,99	2 894	-	-	1 373	944	1 380	17 710
DOM PARTICIPATIONS SAS - PARIS Siren : 485 054 860	1 000	176	100,00	1 083	-	-	377	-	36	209
OMNITECH SECURITY SAS - PARIS Siren : 482 646 015	250	765	100,00	3 304	-	-	950	700	673	9 613
Participations étrangères supérieures ou égale à 50 %										
DOM GmbH & Co KG Brühl – ALLEMAGNE	2 503	6 031	100,00	17 157	-	-	4 100	4 521	1 997	64 567
DOM-CR Spa Turin - ITALIE	1 144	269	100,00	5 057	2 860	-	-	250	204	5 283
EURO ELZETT Sopron - HONGRIE	870	3 876	100,00	3 797	-	-	60	679	435	8 102
ELZETT Sopron Sopron - HONGRIE	1 490	509	50,00	778	51	-	-	-	26	11 178
DOM POLSKA Czestochowa - POLOGNE	256	716	100,00	2 104	1 439	892	-	-	139	4 977
DOM CZECH Spol Prague - TCHEQUIE	4	550	100,00	3	-	-	-	-	91	1 218
DOM-TITAN Kamnik – SLOVENIE	6 497	1 544	98,63	3 064	-	2 498	-	-	-577	15 622
DOM-UK Ltd Wolverhampton – UK	41	792	100,00	963	-	761	-	-	-273	3 998
DOM Suisse SA Altendorf SUISSE	923	773	100,00	1 451	-	-	-	59	319	3 562
DOM ROMANIA SRL Prahova ROUMANIE	468	-201	100,00	490	214	-	-	-	68	761
SECU BETEILIGUNGS GmbH Brühl - ALLEMAGNE	25	148	100,00	25	-	-	-	-	13	-
UCEM SISTEMAS DE SEGURIDAD Mondragon - Espagne	206	-1 124	100,00	134	134	1 491	-	-	199	3 776
METALURGICA CERRAJERA DE MONDRAGON - MCM	2 692	6 195	100,00	8 305	-	-	-	-	539	11 774